



communauté de communes
**RHÔNE LEZ
PROVENCE**
Bollène • Lamotte-du-Rhône • Lapalud • Mondragon • Mornas

RAPPORT ANNUEL

PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

2025

VU
Pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal de BOLLENE
en date du 21/09/2024

Le Maire,


Anthony ZILIO



Table des matières

1.Préambule	4
2.Le territoire desservi	5
3.Vision globale du service	6
4.Les modes de collecte par flux de déchets :	6
5.Zoom sur la CCRLP et le SYPP	7
5.1 CARTE DU TERRITOIRE DU SYPP	7
5.2 LES INSTANCES DÉCISIONNELLES DU SYPP :	8
5.3 Compétences du SYPP	8
5.4 Infrastructures - Centre de valorisation – syproval	9
5.5 Infrastructure - Centre de tri Métropolis	11
5.6 INFRASTRUCTURE - LE QUAI DE TRANSFERT DE MONTÉLIMAR (Ent Plancher)	11
6.Concertation et gouvernance CCRLP	12
6.1.Description des moyens de concertation et d'information	12
7.Organisation des collectes sur le territoire	13
7.1 Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr)	13
7.2 Collecte des emballages recyclables et des cartons (PAV)	14
7.3 Collecte du verre (PAV)	14
7.4 Carte des PAV sur le territoire de la CCRLP avec CITEO	15
7.5 Collecte des cartons des commerçants et des professionnels	15
7.6 Collecte des papiers et emballages dans les écoles	16
7.7. Collecte des déchets verts	16
7.8 Collecte des textiles	16
7.9 Collecte des Sapins de Noël	17
8 Collecte gratuite d'amiante en collaboration avec le SYPP	17
9 Prestation de lavage des bacs collectifs ordures ménagères	18
10 OMr : équipements liés à la collecte des OMr	18
11 Points d'apport volontaires : équipements liés à la collecte des recyclables	19
12 Consignes de tri.	20
13 Organisation du service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD)	21
14 Opération compost	22
15 Biodéchets et compostage 2025	23
16 Les déchèteries	24
16.1 Accès aux déchèteries	25
16.2 Les déchets acceptés en déchèterie	26

17 Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés	27
18 Zoom sur... la Ressourcerie intercommunale	28
18 Bilan et indicateurs techniques	30
19 Les OMr En 2025	31
19.1 Les emballages recyclables	32
19.2 Cartons des commerçants	32
19.3 Nouvelle collecte de cartons en PAV	33
19.4 collecte du verre	33
20 Tableau évolution des collectes des dechets recyclables en tonnes :	34
21- Tonnages globaux 2025	35
21.1 Tonnages déchetteries 2025	36
22 Dechets ménagers et assimilés (DMA) en tonnes, avec gravats	37
23 Comparatif 2025 Régional	37
25 Performances individuelles en kg/hab/an sur le territoire CCRLP :	38
26 Indicateurs économiques et financiers	39
20.1 Bilan financier	39
21 Les moments forts qui ont marqués 2025	39
Analyse et synthèse	41
27 LES MOMENTS FORTS DE 2025 :	42
22 Lexique	46

1. Préambule

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est rédigé conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il présente les différents indicateurs techniques et financiers du service déchets de la Communauté de Communes tels que prescrits par le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, relatif à la collecte des déchets et au traitement modifié par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Ce rapport répond à l'objectif de renforcement de la transparence et de l'information dans la gestion de ce service (introduit par l'article R2224-27 du CGCT).

Ce document est transmis à chaque commune pour communication au conseil municipal. Son contenu est tenu à disposition du public soit au siège de la Communauté de Communes soit sur internet et dès sa transmission dans les mairies.

Un exemplaire est adressé parallèlement au préfet.

Les données des années antérieures à 2017, présentées dans ce rapport, proviennent des rapports annuels des collectivités suivantes :

- Le SIVOM du massif d'UCHAUX pour les données de Lamotte-du-Rhône, Lapalud, Mondragon et Mornas.
- La commune de Bollène concernant les données de la ville.



2. Le territoire desservi

La Communauté de Communes Rhône Lez Provence (CCRLP) se situe dans le Nord du département du Vaucluse en région Provence Alpes Côte d'Azur. C'est un territoire de jonction entre quatre départements (Vaucluse, Gard, Drôme et Ardèche) et trois régions (Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône Alpes et Occitanie).

Le territoire de la CCRLP présente une géographie variée, depuis des espaces ruraux de la plaine du Rhône jusqu'aux reliefs du massif d'Uchaux et intégrant aussi bien de l'habitat dispersé, résidentiel pavillonnaire, de l'habitat collectif ou encore des bourgs ou centres-villes anciens avec des ruelles parfois très étroites.

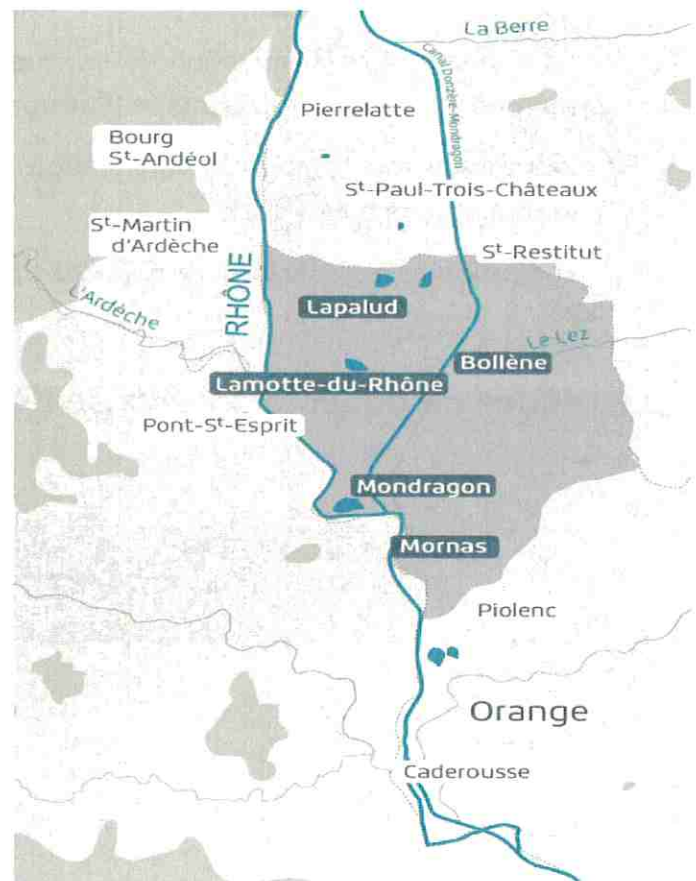
Il est caractérisé par la traversée de grands axes de circulation et la proximité des installations de l'industrie nucléaire.



La CCRLP est constituée de 5 communes : Bollène, Mornas, Lapalud, Mondragon et Lamotte du Rhône pour **24 753** habitants (source Insee 2022 en vigueur au 1^{er} janvier 2025).

Sa surface est de 166 km².

Le territoire connaît de fortes fluctuations de population en période estivale (campings, chambres d'hôtes...)



3. Vision globale du service

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Rhône Lez Provence (CCRLP) s'est vue transférer la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » en application de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi « NOTRe ».

La CCRLP assure les missions suivantes au 31 décembre 2025:

- ✓ La collecte des ordures réalisée dans le cadre d'un marché public par un prestataire (Entreprise Nicollin depuis le 1^{er} août 2024)
- ✓ Le traitement et le transport des déchets est délégué au SYPP
- ✓ La collecte et la valorisation des emballages ménagers recyclable et des cartons en régie (depuis le 1^{er} novembre 2024)
- ✓ La collecte et la valorisation du verre en apport volontaire dans le cadre d'un marché public par un prestataire (Entreprise Nicollin)
- ✓ La collecte en régie et la valorisation des cartons des professionnels et des commerçants du territoire
- ✓ La gestion en régie du haut de quai des deux déchèteries du territoire

4. Les modes de collecte par flux de déchets :

	Ordures ménagères	Verre PAV	Emballages recyclables/cartons PAV	Cartons commerçants	Dechets verts
Collecte en porte à porte (PAP) ou point fixe	✓			✓	
Collecte en Points d'Apport Volontaire (PAV)		✓	✓		
Déchèterie					✓

5. Zoom sur la CCRLP et le SYPP

Le syndicat des Portes de Provence (SYPP)

Adoptée le 29 mars 2022 par le conseil communautaire, l'adhésion de la CCRLP au Syndicat des Portes de Provence est effective depuis le 1^{er} juillet 2022.

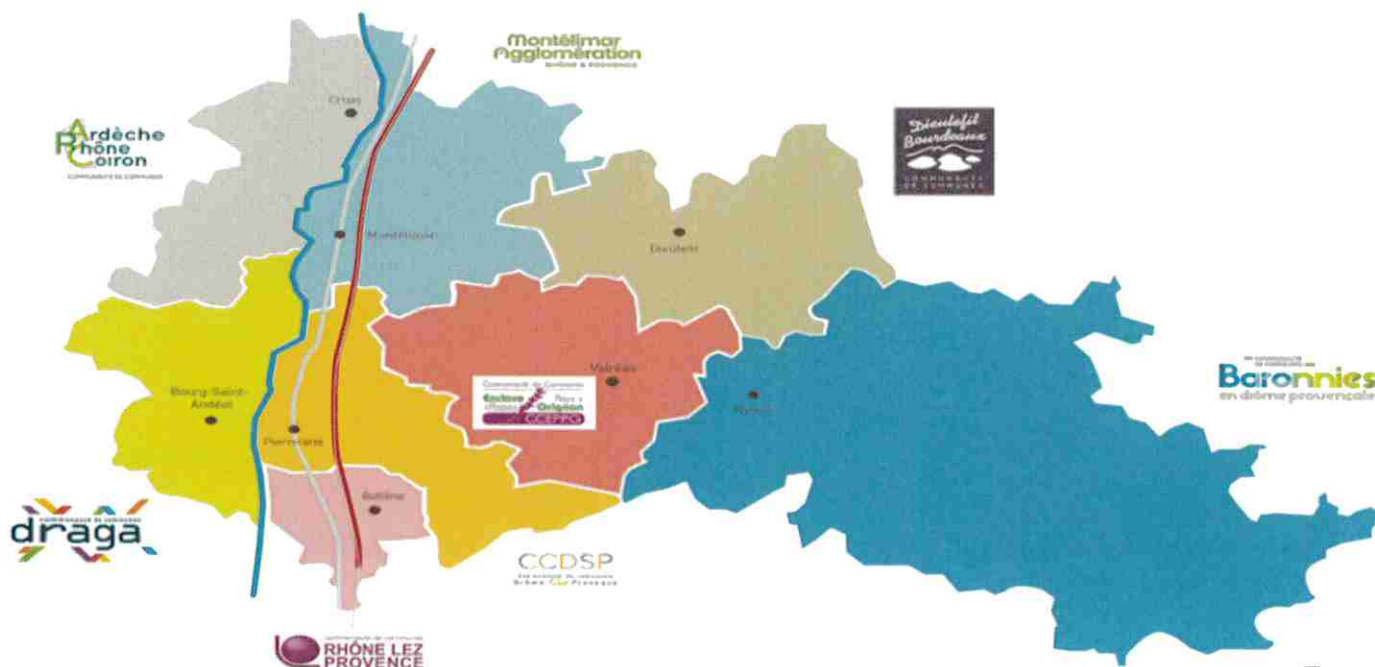
Cette décision a permis d'être moins soumis aux aléas du marché : poids supérieur dans la négociation ; centre de tri appartenant au SYPP, Metripolis ; centre de préparation de combustible Syproval.

Le Syndicat des Portes de Provence (SYPP) est un syndicat mixte compétent en matière d'actions de prévention, de réduction, de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble des territoires de ses structures adhérentes. Il intervient en pré et post-collecte, prenant en charge les déchets collectés par les collectivités. Fort de son expertise en matière de traitement, il soutient ses adhérents en vue d'atteindre les objectifs de valorisation.



Focus : Créé en 2004, le Syndicat des Portes de Provence regroupe, après intégration de la CCRLP, 8 communautés de communes et d'agglomération (Ardèche, Drôme et Haut Vaucluse), soit 177 communes pour un total de plus de 235 000 habitants

5.1 CARTE DU TERRITOIRE DU SYPP



5.2 LES INSTANCES DÉCISIONNELLES DU SYPP :

Le SYPP est administré par un Comité Syndical composé de membres titulaires et suppléants désignés par les collectivités membres. Il a pour mission de définir la politique du Syndicat.

La représentation de chaque collectivité au sein du Comité Syndical est fixée en fonction de sa population.

Montélimar Agglomération	6 sièges
Drôme Sud Provence	5 sièges
Enclave des Papes Pays de Grignan	3 sièges
Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche	3 sièges
Ardèche Rhône Coiron	3 sièges
Baronnies en Drôme Provençale	3 sièges
Rhône Lez Provence	3 sièges
Dieulefit - Bourdeaux	2 sièges

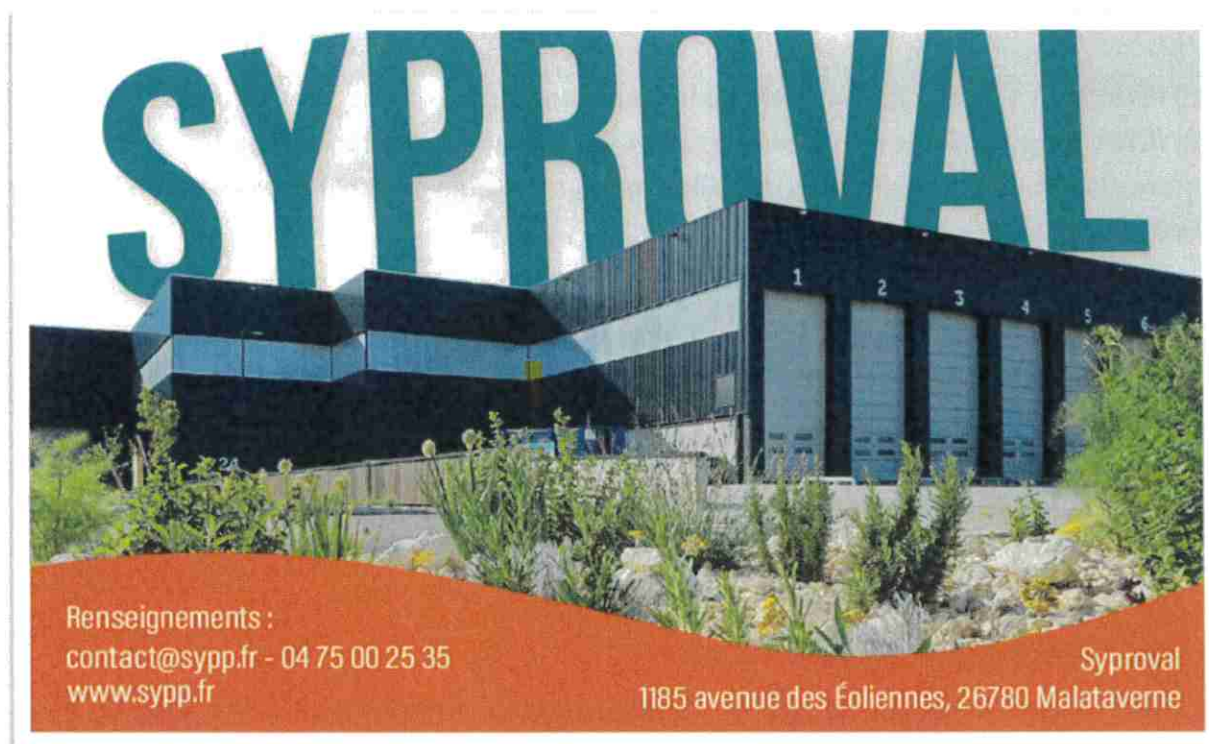
5.3 Compétences du SYPP

COMPÉTENCES



- Traitement des ordures ménagères et des encombrants de déchèteries ;
- Gestion des bas de quais des déchèteries : location des contenants, transport des déchets et traitement ou valorisation de ces derniers ;
- Tri et traitement des déchets issus de la collecte sélective ;
- Etude et suivi de toutes questions relatives au traitement des déchets ménagers ;
- Opérations de transport se rapportant au traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- Toutes actions d'information et de communication relatives à la compétence traitement ;
- Maîtrise d'ouvrage d'équipements nécessaires au traitement des déchets ménagers et assimilés, ainsi que la réalisation et la gestion d'équipements ayant trait à la valorisation matière ;
- Passation avec les entreprises de tous actes relatifs à la mission de service public afférents au traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- Organisation de services d'études, administratifs, juridiques et techniques en vue de l'examen de toutes questions intéressant le service public.

5.4 Infrastructures - Centre de valorisation – syproval



Depuis 2016, le SYPP a mené une réflexion pour limiter les déchets enfouis et favoriser le recyclage au travers d'une étude approfondie. À la suite de cela, le SYPP a lancé puis a signé en 2020 une délégation de service public permettant la construction et l'exploitation d'une unité de tri - valorisation - traitement des ordures ménagères et des encombrants de déchèteries.

ASPECTS TECHNIQUES DU SITE :

2 chaînes de tri distinctes destinées aux ordures ménagères et aux encombrants de déchèteries permettant d'extraire les déchets recyclables (emballages ménagers, acier, alu, bois ...) D'extraire la partie combustible pour préparer du Combustible Solide de Récupération (CSR) de biosécher les refus ultimes de la chaîne OMr pour en extraire l'eau et en diminuer le poids.

Depuis le mois de septembre 2023, Syproval réceptionne sur site deux familles de déchets :

Les déchets issus des ordures ménagères (issus du bac gris) ;

Les déchets non recyclables des déchèteries et des entreprises.

Cette unité de traitement s'insère dans le paysage des infrastructures comme une étape intermédiaire entre la collecte des ordures ménagères et encombrants de déchèteries, et le centre d'enfouissement.

Grâce à cette unité de traitement les collectivités membres ont pu répondre à la réglementation

N° 2015/992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) qui prévoit de réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010 et de 50 % en 2025.

Avec Syproval, le SYPP permet à la fois de :

Créer une énergie de substitution à partir des déchets ; non recyclables ; produits localement ; de respecter la réglementation ; diviser par 2 les tonnages ; envoyés à l'enfouissement ; maîtriser les coûts de traitement.

PRODUCTION DE COMBUSTIBLE

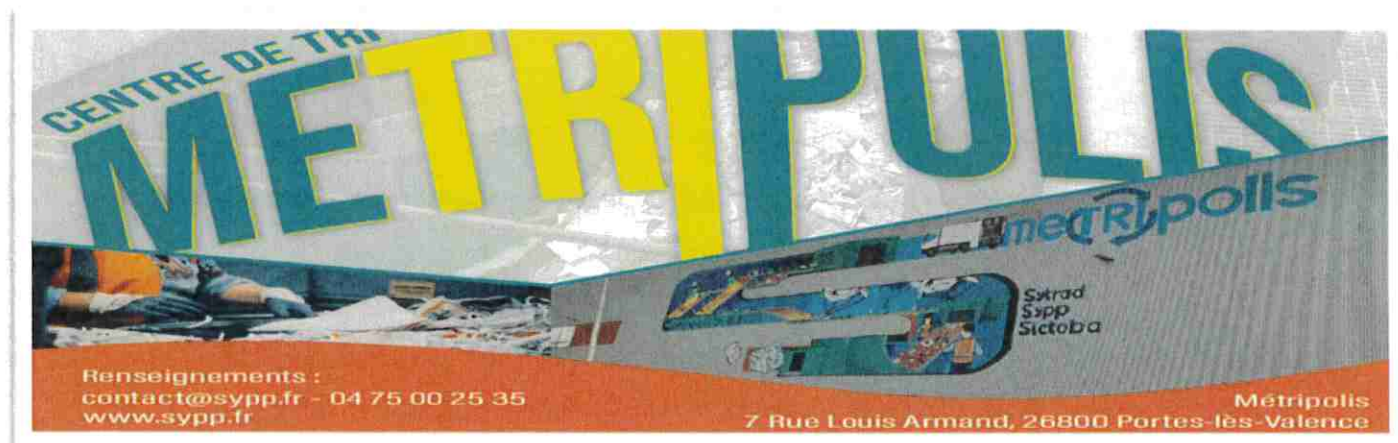
SYPROVAL s'inscrit dans une démarche vertueuse d'économie circulaire en transformant le déchet en produit combustible. Cette nouvelle source locale d'approvisionnement permet de limiter le gaspillage des ressources et vient se substituer aux énergies fossiles.

Ce centre de traitement répond à un besoin du secteur économique et permet aux industriels de s'ancrer et d'investir dans leur région pour créer de la valeur, de la compétitivité et des emplois



Photo :CSR (Combustible solide de récupération réalisé avec les ordures ménagères et les déchets non triables de déchèteries)

5.5 Infrastructure - Centre de tri Métripolis



Les Syndicats en charge de la gestion des déchets en Drôme-Ardèche **SYPP**, **SICTOBA** et **SYTRAD**, et **Veolia Recyclage** s'associent pour l'exploitation d'un centre de tri des collectes sélectives.

Ce site répond à la simplification des gestes de tri, permettant aux habitants de trier l'ensemble des emballages recyclables et des papiers dans la même colonne jaune.

Les **emballages ménagers** (*emballages plastiques, cartonnets, emballages en acier et aluminium*) et les **papiers** préalablement triés par les habitants du territoire sont acheminés au centre de tri Métripolis, où tout un parcours les attend : ils passent dans différentes machines afin d'être triés, séparés et conditionnés par types de matériaux, avant de rejoindre les filières de recyclage.

Les cartons des commerçants et ceux provenant des PAV sont transportés chez l'entreprise Valorsol à Montélimar dans le cadre d'un marché de reprise du SYPP.

5.6 INFRASTRUCTURE - LE QUAI DE TRANSFERT DE MONTÉLIMAR (Ent Plancher Environnement)



Le quai de transfert assure la réception et le regroupement des déchets recyclables collectés sur l'ensemble du territoire de la CCRLP, avant leur expédition vers l'unité de tri Métropolis.

Le **quai de transfert** permet d'optimiser les transports en réduisant le nombre de trajets nécessaires vers les centres de traitement.

6. Concertation et gouvernance CCRLP

6.1. Description des moyens de concertation et d'information

La commission environnement / collecte / traitement des déchets a été créée par délibération du conseil communautaire du 21 juillet 2020.

Mme Katy RICARD a été élue Vice-Présidente lors de la 1ère réunion le 7 septembre 2020.

Réunie régulièrement, la commission est ainsi composée :

- Membres de la commission : Mme Katy RICARD (Mornas), M. Bernard SCHMALFUS (Lamotte du Rhône), Mme Annie SOUVETON (Lapalud), Mme Bruna ROMANINI (Mondragon), Mme Laurence DESFONDS (Bollène), M. Richard LORANDIN (Bollène), Mme Marie CALERO (Bollène).
- Invité : M. Jean LEBEGUE (Mondragon)

La commission s'est réunie à quatre reprises lors de l'année 2025 : 21/02/25 - 24/06/25 - 04/07/25 commission élargie PLPDMA - 17/10/25 CCES – PLPDMA

Ces réunions ont permis de débattre sur des projets tels que le PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés). Parmi les décisions importantes figurent des actions relatives à la collecte :

La mise en place de nouvelles colonnes cartons sur les PAV du territoire

Le suivi du PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés).

La gestion et l'installation de composteurs partagés sur le territoire.

La présentation et l'explication des nouvelles REP (Responsabilités Élargies des Producteurs).

La proposition d'actions d'optimisation et de gestion des déchets avec de nouveaux schéma de collecte.

Ces réunions ont également favorisé une concertation active et une communication transparente auprès des parties concernées sur la collecte le transport et le traitement des déchets.

7. Organisation des collectes sur le territoire

Le schéma de collecte repose sur une organisation combinée entre prestations en marché public, collectes en régie.

7.1 Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr)

La collectivité a lancé un marché public en juillet 2024 pour la collecte des ordures ménagères résiduelles.

Ce marché a été attribué à l'entreprise Nicollin, qui assure ce service sur l'ensemble du territoire depuis le 1er novembre 2024 pour une durée de 5 ans jusqu'au 31 octobre 2031.

La collecte ordures ménagères des 5 communes est réalisée du lundi au samedi en simple poste du matin de 5 h à 12 h.

A noter, **la collecte intervient également les samedis et les jours fériés.**

Les fréquences de collecte sont variables en fonction des secteurs de collecte. Il peut ainsi, au sein d'une même commune, avoir des secteurs collectés en C6 et d'autres en C2.

Les fréquences de collecte :

BOLLENE	LAPALUD	MONDRAGON	MORNAS	LAMOTTE
C6 intramuros	C3 en ville	C3 en ville	C3 en ville	C2 toute la commune
C2 reste de la ville	C1 en campagne	C2 en plaine et montagne	C2 Secteurs les Pins C1 Campagne Piolenc	

Le chiffre après la lettre « C » correspond au nombre de ramassage par semaine. Exemple : « C6 » correspond à une fréquence de six collectes par semaine.

La carte avec les différents secteurs de collecte ordures ménagères est disponible en ligne en suivant le lien suivant :

<https://lc.cx/mned>

Cette carte permet d'effectuer une recherche rapide par nom de rue pour connaître le secteur et le jour de collecte exact.

7.2 Collecte des emballages recyclables et des cartons (PAV)

Depuis le 1er novembre 2024, la collecte des emballages recyclables et du carton en Points d'Apport Volontaire est réalisée **en régie**.



Photo : du camion grue du service valorisation des déchets de la CCRLP en collecte emballages

A NOTER : les recyclables sont collectés en apport volontaire sur l'ensemble du territoire.

La fréquence de collecte des points d'apport volontaire est fonction du taux de remplissage des colonnes.

Une collecte minimale de trois à quatre fois par mois, selon la saison (« été » / « hiver ») est réalisée afin d'éviter tout risque de pollution olfactive occasionnée par le stockage prolongé de déchets dans ces colonnes. De même, il est prévu une attention particulière (et des passages plus fréquents) aux abords des équipements touristiques, ainsi que la possibilité de collectes exceptionnelles lors d'événements organisés sur les communes.

7.3 Collecte du verre (PAV)

L'entreprise Nicollin assure **la collecte du verre** en Points d'Apport Volontaire (PAV) dans le cadre d'un marché de collecte spécifique jusqu'en 2027. Ce service permet aux habitants de déposer leur verre dans des conteneurs dédiés (PAV), répartis sur l'ensemble du territoire.



Photo : camion grue du prestataire Nicollin en collecte des PAV Verre

7.4 Carte des PAV sur le territoire de la CCRLP avec CITEO

La carte avec les différents PAV du territoire est disponible en ligne sur le site **de la communauté de communes** ce qui permet de renseigner aussi les habitants du territoire sur les consignes de tri en place.

Cette carte permet de visualiser les PAV (point d'apport volontaire) sur les 5 communes du territoire.

Citeo est une entreprise créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Aujourd'hui, 72% des emballages ménagers et 62% des papiers - cartons sont recyclés grâce au geste de tri des Français, devenu premier geste éco-citoyen.



7.5 Collecte des cartons des commerçants et des professionnels

La collecte des cartons des commerçants et des professionnels est assurée en régie au moyen d'un véhicule dédié.

Une collecte de cartons est organisée pour les commerçants préalablement inscrits auprès du service gestion des déchets. Les cartons doivent être présentés en paquets ficelés, propres et secs et correctement triés (sans plastique, ni polystyrène) aux collectes qui ont lieu :

- Les jeudis : pour la commune de Bollène
- Les mardis : pour les communes de Lapalud, Mornas, Lamotte du Rhône et Mondragon

7.6 Collecte des papiers et emballages dans les écoles

Ce service est également réalisé en régie.

Un calendrier de collecte est établi en début d'année : les papiers sont ainsi collectés une fois toutes les deux semaines par le service Gestion et Valorisation des Déchets, puis acheminés au centre de tri Plancher Environnement à Montélimar (26), en même temps que les cartons des commerçants.

Concernant les emballages recyclables, ils sont collectés chaque semaine par le camion de collecte sélective de la CCRLP en régie.

Ces papiers sont ensuite recyclés.



7.7. Collecte des déchets verts

La collecte des déchets verts est gérée en régie. Un calendrier de collecte est établi en début d'année par le service Gestion et Valorisation des Déchets. Une fois collectés, les déchets verts sont apportés en déchèterie par les agents, afin d'être recyclés.

7.8 Collecte des textiles

Toutes les communes sont équipées de conteneurs d'apport volontaire afin d'effectuer la collecte des Textiles d'habillement, Linges de maison et Chaussures (TLC) en vue d'un recyclage.

Une convention de partenariat a été signée avec Le Relais pour la mise à disposition de conteneurs sur la CCRLP et la collecte est gratuite par cet opérateur.

Les textiles sont réutilisés (mis en vente après lavage) ou recyclés : après traitement ils servent à la production d'isolants, de chiffons... Pour plus d'information et pour localiser les points de collecte : lerelais.org

A noter : la Ressourcerie intercommunale accepte aussi les textiles, le Pied à l'Etrier a notamment engagé un partenariat avec la Croix Rouge



Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Quantités collectées en tonnes	58,53	50,65	54,17	50,01	51,64	38,26	34.71	59.00	59.24

7.9 Collecte des Sapins de Noël

La CCRLP organise une collecte des sapins de Noël. Huit bennes ont été disposées sur le territoire en plus des deux déchèteries du territoire, permettant aux usagers d'y déposer leur sapin : Bollène (4), Lamotte-du-Rhône (1), Lapalud (1), Mondragon (1), Mornas (1)

Ces bennes sont ensuite acheminées sur la plate-forme de compostage de la société Alcyon à Bollène. Les sapins sont compostés puis constituent un amendement/engrais qui servira à de nouvelles cultures.



2022	4.2 tonnes
2023	5 tonnes
2024	3.5 tonnes
2025	3.68 tonnes



8 Collecte gratuite d'amiante en collaboration avec le SYPP

Les conditions de prise en charge restent inchangées pour 2025, à savoir :

- Service réservé aux particuliers résidant sur le territoire de la CCRLP.
- Prise en charge financière par le SYPP jusqu'à 300 kg par an et par foyer.
- Au-delà de ce seuil, la facturation appliquée à l'utilisateur est de 381,60 € TTC par tonne.

Tonnages traités en 2025 sur le territoire de la CCRLP :

ANNÉE	EPCI	NOMBRE DE DOSSIER	POIDS DÉPOSÉ (KG)	POIDS PRIS EN CHARGE SYPP
2023	CCRLP	10	3580	2520
2024	CCRLP	9	1680	1640
2025	CCRLP	15	5120	3020



9 Prestation de lavage des bacs collectifs ordures ménagères



Une prestation de lavage des bacs collectifs est réalisée, deux fois par an en mai et en septembre, pour un total de 800 bacs lavés à chaque campagne. Cette prestation est comprise dans le marché de collecte et transport des déchets ménagers et assimilés.

Un suivi de l'état mécanique du parc de bacs est également réalisé au jour le jour par les équipes de collecte, les constats de bac défectueux faisant l'objet d'une remontée d'information pour remplacement au service valorisation des déchets pour intervention.

10 OMr : équipements liés à la collecte des OMr

Les Ordures Ménagères résiduelles sont collectées via des bacs roulants à préhension frontale, permettant une collecte mécanisée en conformité avec les recommandations de la R437 de la CNAMTS (**Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés**)



Socles béton

En 2025, comme chaque année, suivant les besoins des communes recensés en commission déchets 9 socles en béton ont été commandés au service valorisation des déchets pour les communes pour stabiliser les bacs à ordures ménagères à 4 roues.

En effet, dans les zones à risque (pentes, zones ventées, bords de routes nationales, etc.) ils ont été déployés au cours de l'année en fonction des besoins identifiés.

Ces socles, commandés en fonction des besoins répertoriés de chaque commune, ont été mis à disposition en cours d'année.



11 Points d'apport volontaires : équipements liés à la collecte des recyclables

Nombre, et ratio de contenants par habitants au 31 -12-2025 :

2025	BOLLENE	Habitants 14 073	LA MOTTE DU RHONE	Habitants 402	LAPALUD	Habitants 3 903	MONDRAGON	Habitants 3 813	MORNAS	Habitants 2 562
	Nb de colonnes	Nb hab/colonnes	Nb de colonnes	Nb hab/colonnes	Nb de colonnes	Nb hab/colonnes	Nb de colonnes	Nb hab/colonnes	Nb de colonnes	Nb hab/colonnes
Colonnes jaunes	58	243	6	67	22	177	19	201	15	171
Colonnes vertes	40	352	4	101	13	300	16	238	9	285
Colonnes carton	32	440	3	134	13	300	15	254	7	366

Colonne destinée
au verre

Colonne destinée aux
emballages recyclables

Colonne destinée aux
cartons



12 Consignes de tri.

Désormais tous les emballages, plastique, métal tous les papiers et cartonnettes se trient dans la même colonne de tri.

Les films, sacs, barquettes... en plastique et les petits emballages métalliques, les papiers les cartonnettes peuvent être recyclés à la suite des dernières évolutions technologiques du centre de tri de **Métrapolis** et à la création de nouvelles filières de recyclage.

Ainsi, les colonnes jaunes peuvent accueillir les papiers jusqu'alors collectés dans les colonnes bleues.



En 2025, une nouvelle collecte de proximité a été mise en place sur le territoire afin de récupérer les gros cartons bruns issus des livraisons à domicile, en forte augmentation depuis plusieurs années. Ainsi, 70 colonnes adaptées ont été installées sur le territoire pour capter ce flux, jusqu'alors souvent retrouvé dans les bacs d'ordures ménagères.

Nouvelles colonnes cartons

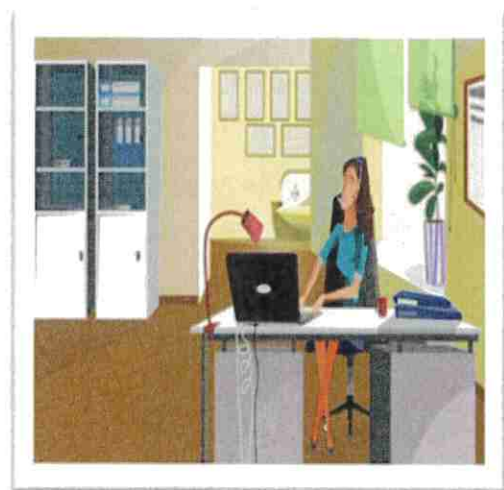


Les informations de tri sont régulièrement mises à jour en fonction de la réglementation. En particulier le guide du tri est actualisé en ligne.

La CCRLP s'attache à communiquer régulièrement autour de ces consignes de tri : réseaux sociaux, site internet, magazine.

13 Organisation du service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD)

Le pôle administratif :



Le pôle administratif assure les missions quotidiennes d'accueil téléphonique de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00 du lundi au vendredi mais également le secrétariat, le suivi des remontées de terrain, des demandes de remplacements de bacs, des commandes, de la facturation, et de la gestion administrative du service valorisation des déchets. Il est composé d'un directeur et d'une assistante administrative (2 etp).

Pôle Prévention et Gestion des Biodéchets (1 etp)

Cette année, le pôle Prévention et Gestion des Biodéchets a concentré ses efforts sur le suivi régulier ainsi que sur l'entretien des 9 placettes de compostage du territoire, afin d'assurer leur bon fonctionnement et d'accompagner les usagers dans leurs pratiques. Parallèlement, de nombreuses actions de sensibilisation ont été menées sur le terrain, notamment à travers des missions de porte-à-porte. Ces interventions ont permis d'aller à la rencontre des habitants, de répondre à leurs interrogations et de renforcer leur connaissance des consignes de tri en vigueur sur le territoire.

LE PÔLE TECHNIQUE DÉCHÈTERIE ET COLLECTES

L'ÉQUIPE EST CONSTITUÉE :

- **1 ETP agent responsable Polyvalent** en charge du suivi technique et de la qualité des apports de déchets apportés et triés en déchèteries. Il assure le suivi des collectes, la planification, l'affectation et le suivi des équipes de déchèterie et de collectes, la sécurisation des déchèteries et la gestion du personnel dont il a la charge et leur remplacement en cas d'absence.
- **7 ETP agents d'accueil et de collecte en déchèterie**, orientent les usagers sur les modalités de dépôt des déchets sur le site. Ils/elles assurent la surveillance, la gestion et le fonctionnement de la déchèterie. Ils/elles participent également aux différentes collectes en régie .
- **1ETP Chauffeur de collecte sélective grutier** depuis le 1^{er} novembre 2024 suite à la reprise en régie de la collecte des emballages ménagers.

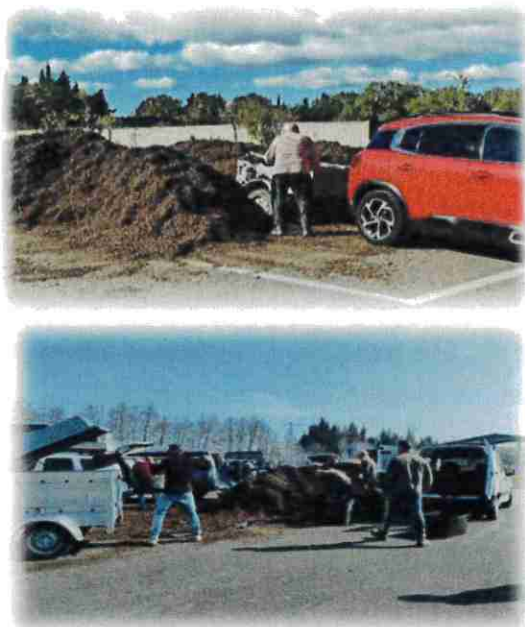
Véhicules du service :

- **1 Zoé**
- **1 B.O.M.**
- **1 Master**
- **1 Évolupac (location)**
- **1 Chargeur télescopique (location)**

14 Opération compost

En 2025 deux distributions gratuites de compost ont eu lieu sur le site d'INTER'VAL. Une au printemps le 22 mars et une en automne le 27 septembre.

Ces opérations, réservées aux particuliers résidant sur le territoire de Rhône Lez Provence, connaissent un grand succès avec 30 tonnes de compost distribuées à chaque opération soit 60 tonnes sur l'année.



15 Biodéchets et compostage 2025

Depuis le **1er janvier 2024**, la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) impose la **généralisation du tri à la source des biodéchets** pour l'ensemble des producteurs et détenteurs : ménages, professionnels et collectivités.

Les biodéchets représentent en effet près d'un tiers de nos poubelles, et leur valorisation permet à la fois de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, de produire un compost utile aux sols.

Afin de répondre à cette obligation nationale, la CCRLP renforce progressivement les solutions de proximité offertes aux habitants.

Depuis 2024, les équipements suivants ont été déployés :

Bollène

- 3 city compost :
 - Cité le Vélodrome
 - Place du 18 Juin 1940
 - Parking derrière la Poste

Lapalud

- 1 composteur partagé :
 - Parking de l'école René Char

Mondragon

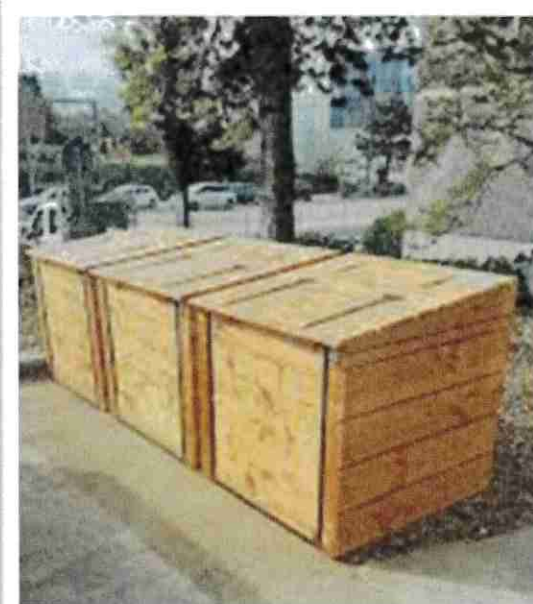
- 2 composteurs partagés :
 - Parking de l'école Jean Moulin (en bas)
 - Rue Marin Ramière

Mornas

- 2 composteurs partagés :
 - Parking de l'école élémentaire
 - Vers le 82 Grande Rue

Équipement intercommunal CCRLP

- 1 composteur autonome : Cuisine centrale de la CCRLP



Ces installations sont suivies en régie par la CCRLP et viennent compléter l'offre déjà en place. Elles permettent d'accompagner davantage de foyers dans la réduction de leurs déchets fermentescibles, tout en encourageant une démarche locale, collaborative et vertueuse.

Ces mesures visent également à réduire le coût global de gestion des déchets, en diminuant la part des biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles qui représente encore environ 30 %, en allégeant à la fois les tonnages collectés et les dépenses associées au traitement.

Ce développement fait partie intégrante de la stratégie du territoire pour accompagner les habitants dans cette transition environnementale et pour répondre à la montée en puissance des obligations réglementaires en matière de gestion des biodéchets, loi AGECL (anti-gaspillage pour une économie circulaire du 05 juin 2020).

Dans cette dynamique, la **CCRLP poursuit ses efforts** et continue d' étoffer le réseau de compostage de proximité.

16 Les déchèteries

La communauté de communes dispose de deux équipements sur son territoire :

- Une déchèterie sur **Bollène** située Zone d'Activité du Sactar



- Un centre de valorisation **INTER'VAL**, sur **Mondragon**, située Zone d'Activité chemin des Cairons, ZA Notre dame. En plus d'une déchèterie et d'une matériauthèque, INTER'VAL accueille une ressourcerie (convention de mise en gestion avec l'association **le Pied à L'étrier**).



16.1 Accès aux déchèteries

L'accès aux déchèteries est réservé aux habitants des communes de BOLLENE, LAMOTTE DU RHONE, LAPALUD, MONDRAGON et MORNAS qui disposent d'une carte d'accès délivrée par la communauté de communes Rhône Lez Provence.

Cette carte est gratuite pour tous les ménages prouvant leur domiciliation sur le territoire.

Les déchèteries sont équipées de contrôle d'accès

L'utilisateur s'engage à déclarer auprès de la communauté de communes Rhône Lez Provence tout changement de situation administrative dans les plus brefs délais.

Pour les particuliers, les dépôts sont limités à 20 m³ par an et par foyer, tous flux et toutes déchèteries confondues.

Les déchèteries de Bollène et de Mondragon sont ouvertes du lundi au samedi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 16h45 et de 7h00 à 14h00 : du lundi 1^{er} juillet au lundi 2 septembre.

16.2 Les déchets acceptés en déchèterie

DÉCHETS ACCEPTÉS	Déchèterie de Bollène	Déchèterie INTER'VAL
Réfrigérateurs, congélateurs	✓	✓
Gros électroménager	✓	✓
Petits appareils ménagers	✓	✓
Téléviseurs et écrans	✓	✓
Déchets verts	✓	✓
Gravats	✓	✓
Cartons	✓	✓
Déchets non triables	✓	✓
Polystyrène	✓	✓
Huiles de vidange / huile végétale	✓	✓
Batteries	✓	✓
Déchets dangereux spécifiques de ménages	✓	✓
Piles	✓	✓
Piles Lithium (depuis le 01/10/2024)	X	✓
Placoplâtre	✓	✓
Laine de roche	✓	✓
Laine de verre	✓	✓
Huissieries	✓	✓

Les deux déchèteries du territoire évoluent en continu pour s'adapter à l'arrivée de nouveaux éco-organismes et à de nouvelles solutions de traitement et de récupération.

Cette dynamique permet de réduire toujours davantage notre empreinte environnementale. Ce sont ainsi **cinq nouvelles filières** qu'il a fallu accueillir et intégrer dans nos déchèteries en 2025, chacune apportant des solutions complémentaires pour améliorer le tri, optimiser la valorisation des matériaux.

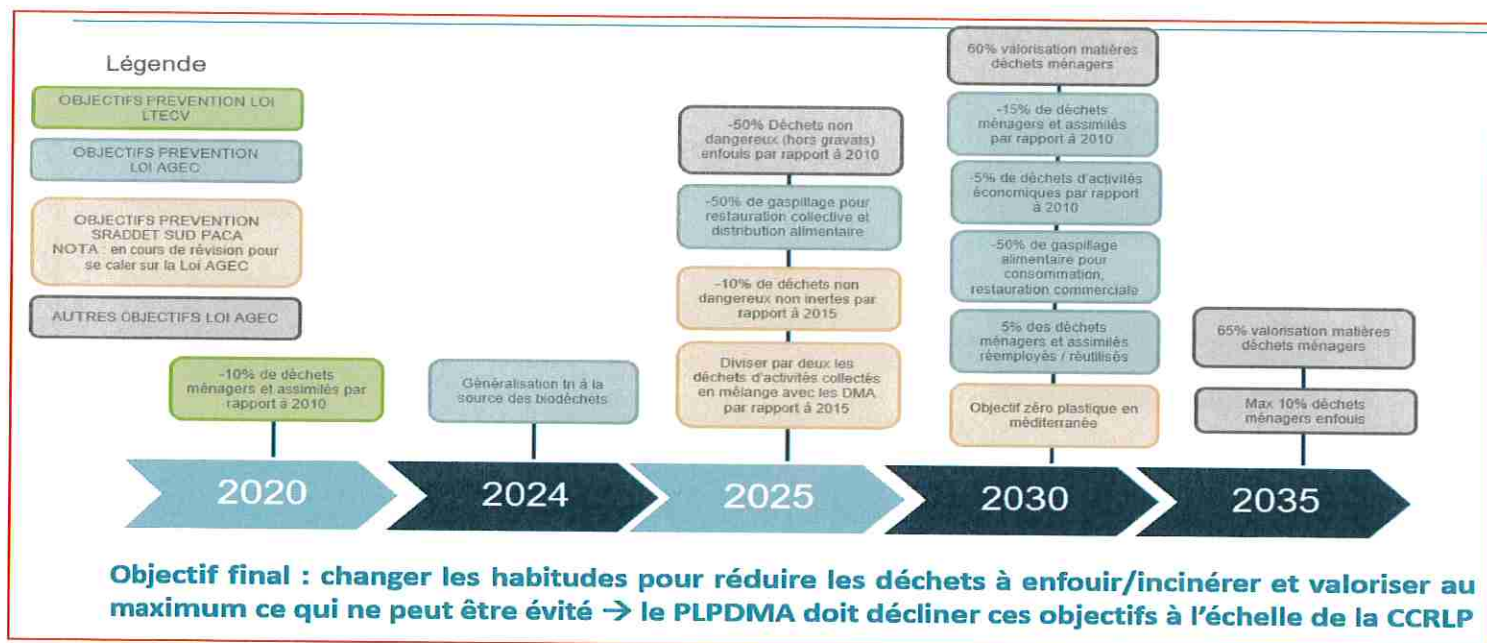
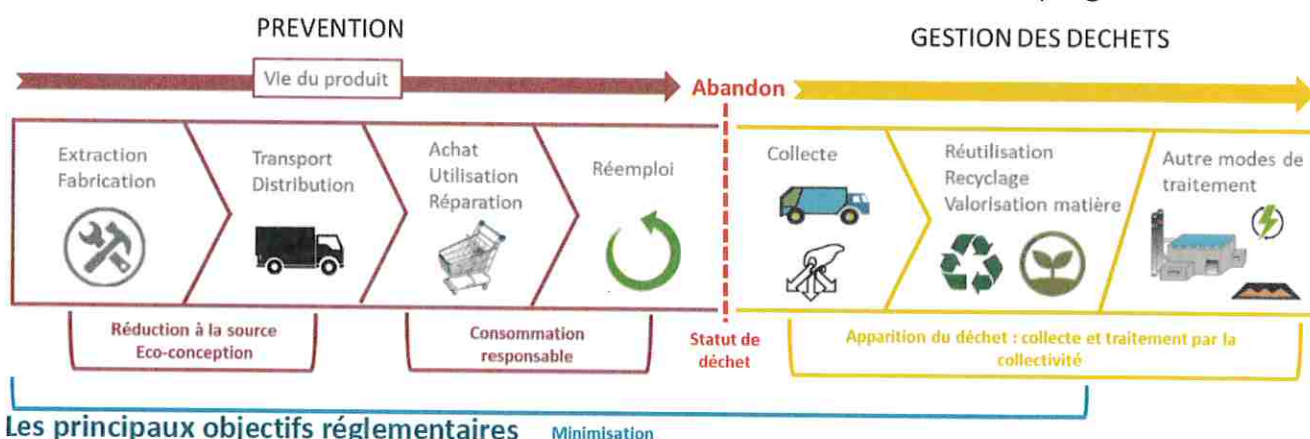
17 Le PLPDMA pour programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Une délibération en date du 10 septembre 2024 a acté l'engagement de la Communauté de communes dans l'élaboration de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ainsi que la création de la Commission Consultative d'Évaluation et de Suivi (CCES) prévue par la réglementation.

Le PLPDMA constitue un document stratégique qui définit, pour une période de six ans, les actions opérationnelles et les orientations visant à réduire la production de déchets à la source, à favoriser une consommation responsable, à développer le réemploi et plus largement à optimiser la prévention sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Dans ce cadre, le PLPDMA de la CCRLP couvre la période 2026–2031.

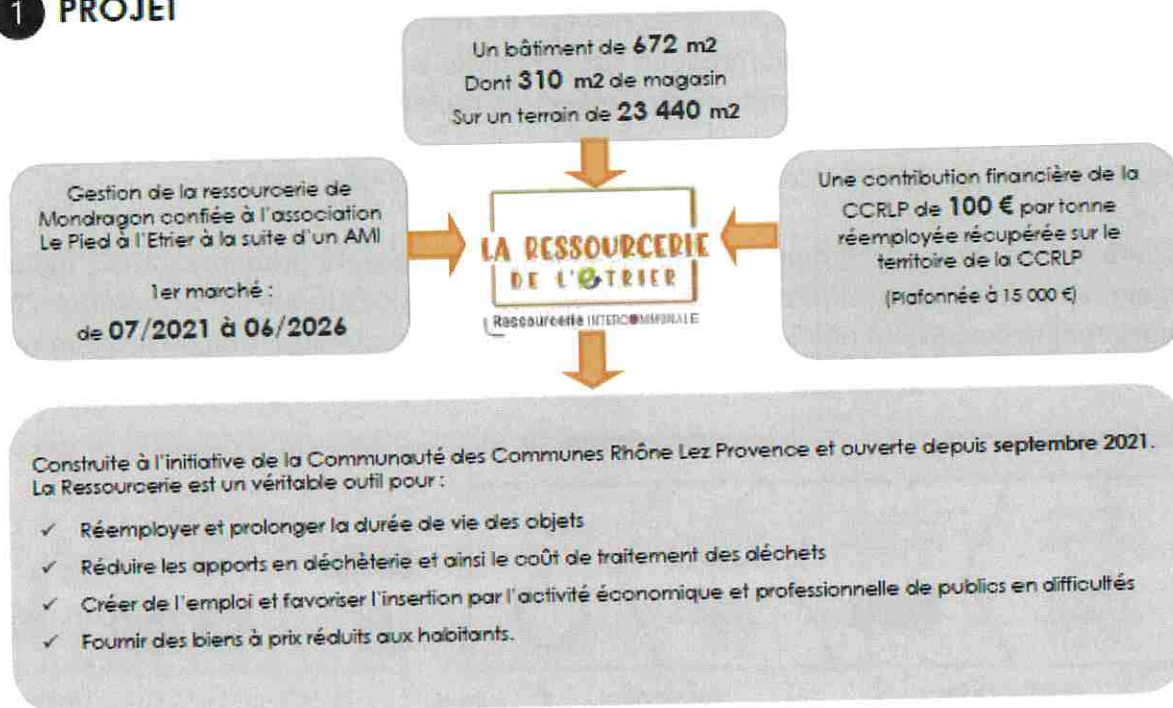
Conformément aux obligations de gouvernance et de suivi, la première CCES, incluant également des ateliers thématiques de concertation, s'est tenue le 17 octobre 2025, marquant le lancement officiel de la phase d'analyse et de construction du programme.



18 Zoom sur... la Ressourcerie intercommunale



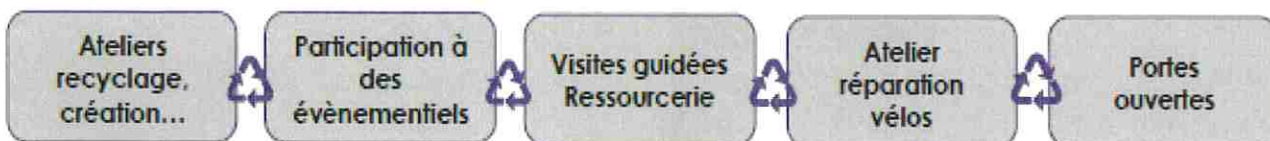
1 PROJET



2 COLLECTE ET VALORISATION



5 SENSIBILISATION AU REEMPLOI DE 2021 A 2025



Public sensibilisé : **828** personnes



72 actions menées sous forme d'évènements

6 BILAN FINANCIER

CHIFFRE D'AFFAIRES GENRE DE 2021 A 2025 :



538 301 € <<< Ventes réemploi <<< Boutiques



42 575 € <<< Ventes matières <<< Recyclage et éco-organismes



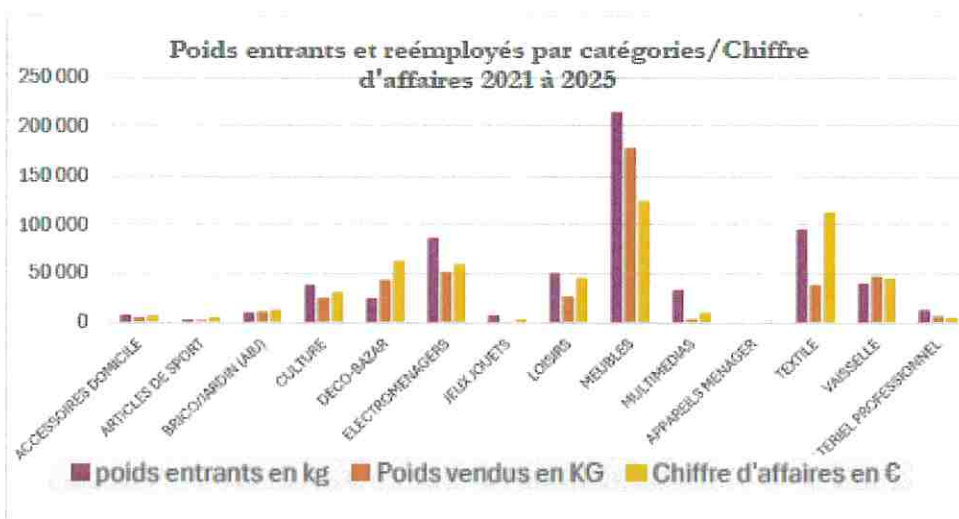
18 802 € <<< Prestations <<< Evacuation, Livraison



17 832 € <<< CCRLP <<< subvention

3

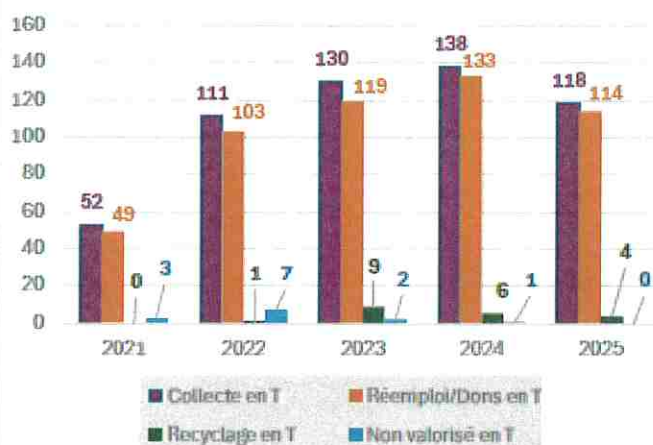
INDICATEURS



Fréquentation :

54 207Passages en caisse de
2021 à 2025Panier moyen :
2021 à 2025**10.30 €**

Evolution du tonnage collecté et valorisé



Evolution du tonnage collecté et valorisé / CCRLP



4

BILAN SOCIAL de 2021 à 2025

Encadrement :

1 responsable
1 encadrant technique
1 accompagnant socio professionnel
1 assistante de gestion
1 directrice et 1 assistante de direction
1 RAF et 1 assistante comptable
1 factotum

ETP des permanents : **3.5 ETP**

Les salariés en insertion

13 salariés en file active
2 équipes avec planning tournant :
28h/semaine
Du mardi au samedi

ETP en insertion annuel : **9.3 ETP**

38 salariés depuis 2021
(21 H et 17F)

53 % de sorties dynamiques
en moyenne

1 756 heures de formation

252 jours en périodes d'immersion
(Stages en entreprises)

19 Les OMr En 2025

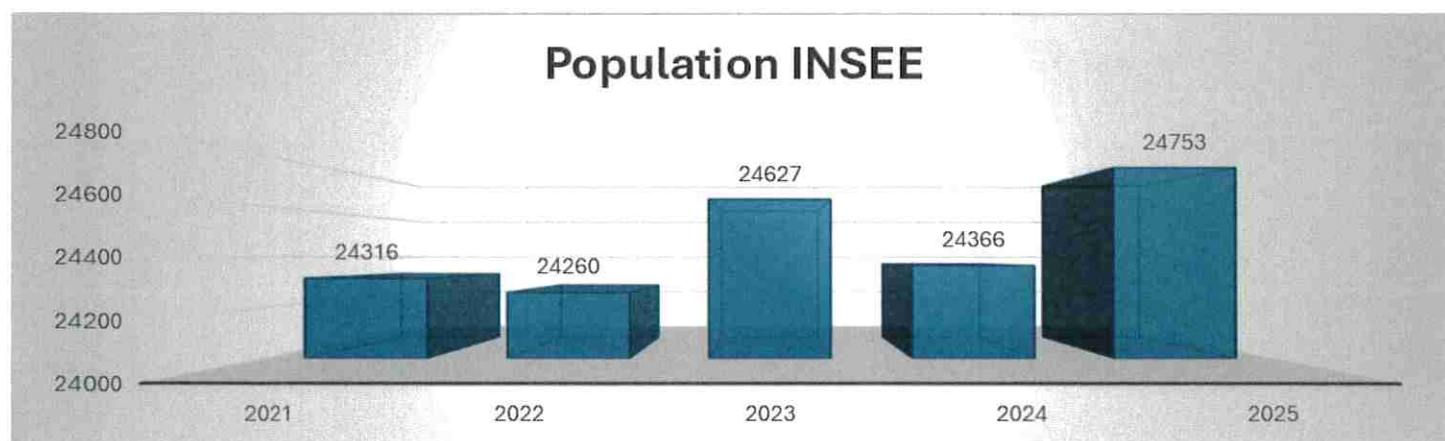
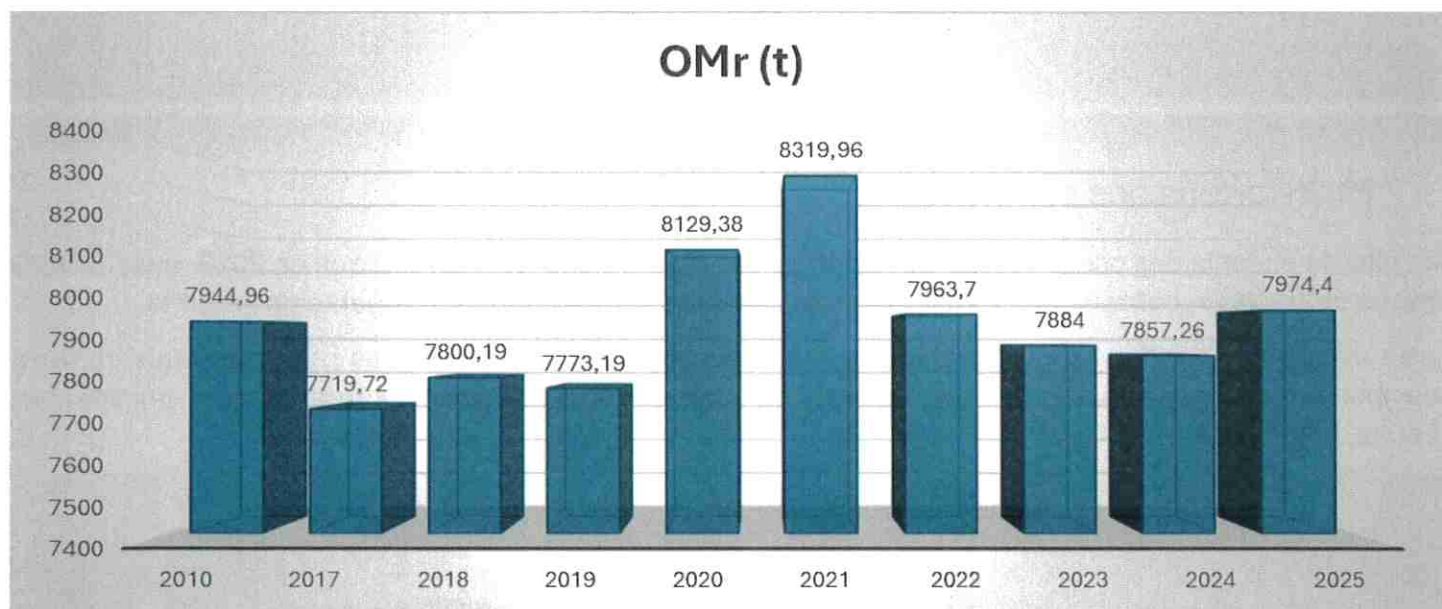
Le territoire de la CCRLP enregistre une **augmentation de sa population**, passant de **24 366 habitants en 2024 à 24 753 habitants en 2025**, selon les données INSEE. Cette évolution démographique, bien qu'elle puisse paraître modérée, a un **impact direct et mécanique sur les tonnages d'ordures ménagères résiduelles (OMr)** produits sur le territoire.

En effet, chaque habitant génère une quantité incompressible de déchets résiduels, 322 kg/an/hab en 2024. Aussi, même en contexte de tri renforcé et de développement du compostage. L'augmentation du nombre de foyers se traduit donc logiquement par une **hausse du volume total d'OMr collecté**.

Ainsi, le tonnage d'OMr atteint **7 974 tonnes en 2025**, contre **7 857 tonnes en 2024**, soit une progression d'environ **+1,5%**.

Cette évolution est **cohérente avec la croissance démographique**.

Bien que cette hausse soit corrélée à la démographie, elle reste contenue grâce aux actions menées par la collectivité : densification des Points d'Apport Volontaire, développement du tri des biodéchets, nouvelles colonnes cartons, accompagnement des usagers, et communication renforcée autour du tri.



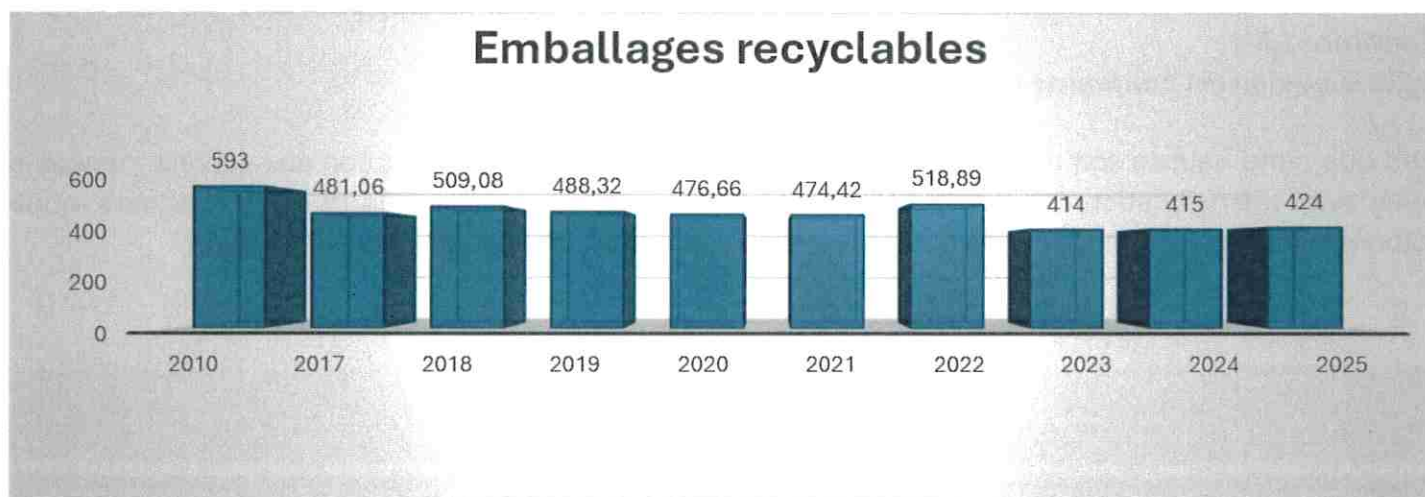
19.1 Les emballages recyclables

En 2025, la collecte en régie des emballages recyclables atteint **424 tonnes**, contre **415 tonnes en 2024**, soit une progression de **+2,17 %**.

Facteurs explicatifs

Cette hausse résulte principalement :

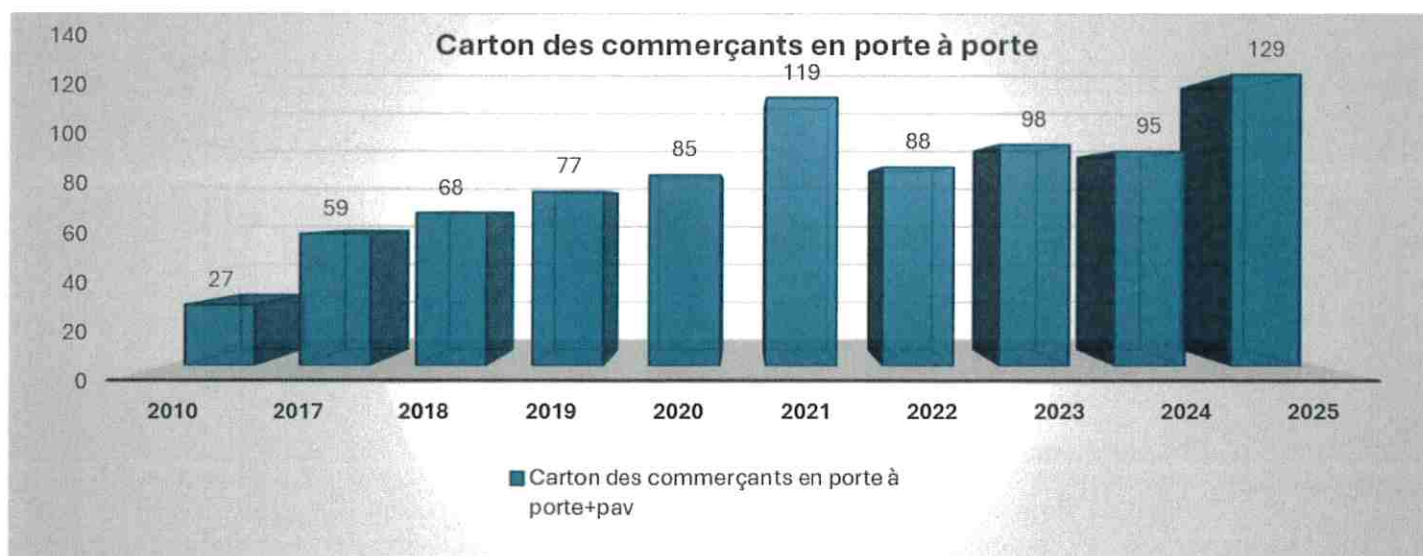
- de l'**implantation de nouveaux Points d'Apport Volontaire (PAV)** sur le territoire ;
- de l'**augmentation de la population**, générant mécaniquement davantage d'emballages triés.
- de la communication sur la prévention des déchets recyclables



19.2 Cartons des commerçants

La collecte en régie des cartons issus des commerces connaît une forte dynamique en 2025, avec **128,75 tonnes collectées**, contre **95,02 tonnes en 2024**, soit une progression remarquable de **+35,4 %**.

Cette évolution s'explique principalement par une amélioration du tri chez les professionnels, rendue possible grâce à un meilleur accompagnement des commerçants et à une structuration plus efficace des circuits de collecte.



19.3 Nouvelle collecte de cartons en PAV

Depuis juin 2025, une collecte de proximité dédiée aux cartons en Point d'Apport Volontaire (PAV) a été déployée. Grâce à ce dispositif, **34,36 tonnes** ont été collectées en régie. Ce nouveau service, qui rencontre un très bon niveau d'adhésion de la part des usagers, contribue fortement à la hausse globale du tonnage de cartons valorisés sur le territoire.

Notez qu'aucun graphique collecte des cartons en PAV n'est présenté dans ce rapport, car la collecte a débutée en juin 2025.



En cumulant les **+ 33,73 tonnes** issues de la progression du tri des commerçants et les **+34,36 tonnes** provenant de la nouvelle collecte de proximité des cartons, le volume supplémentaire de cartons collectés en 2025 atteint **+ 68,09 tonnes**, soit une progression globale remarquable de **+ 71,7 %** sur l'année.

Cette augmentation témoigne de l'efficacité du schéma de collecte, du renforcement du maillage de PAV sur le territoire et de l'appropriation par les habitants de ce nouveau dispositif.

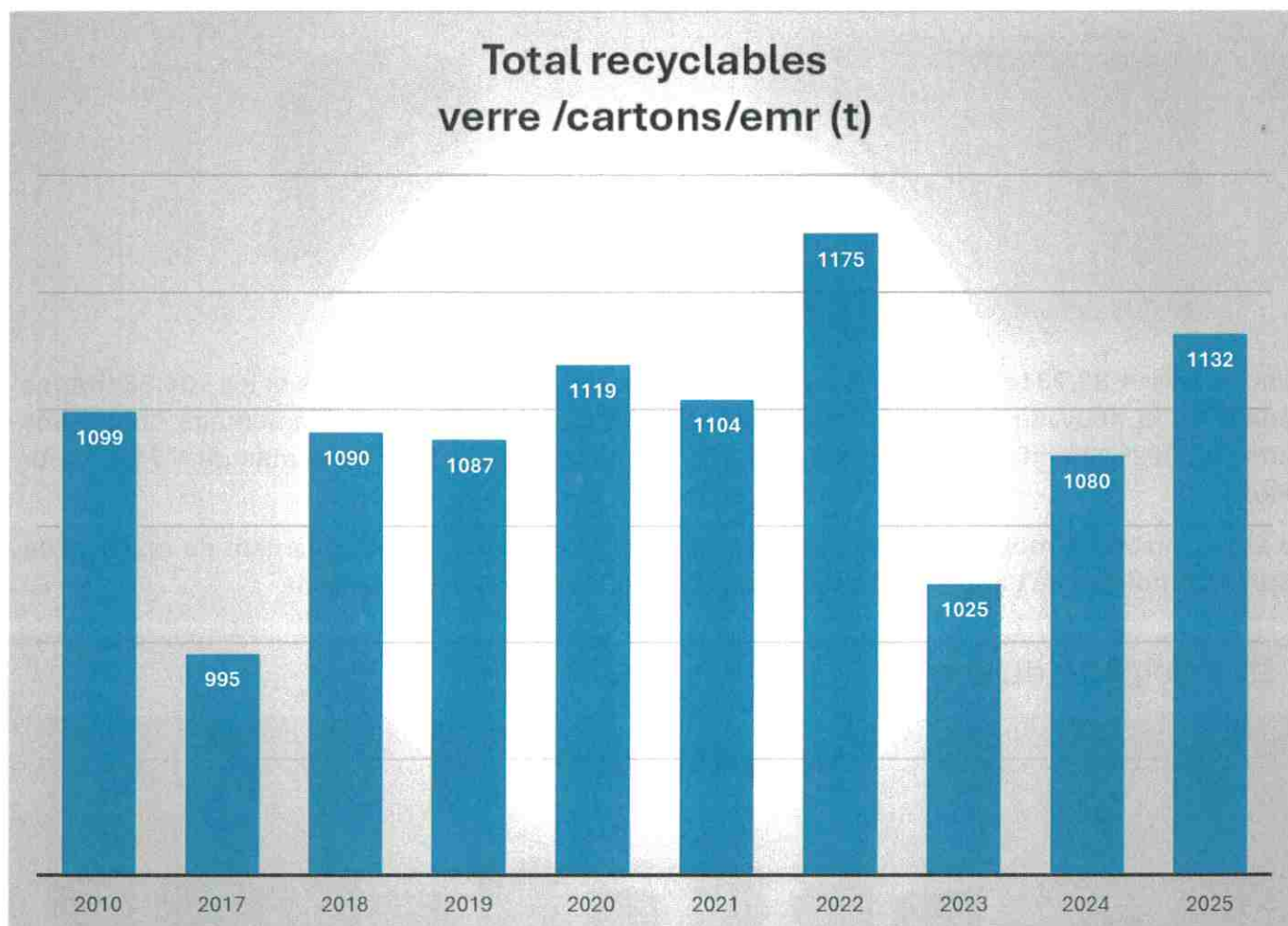
19.4 collecte du verre



De 2023 à 2024, le service a observé une évolution positive des tonnages collectés pour le verre, avec une hausse de 11 %. Cependant, l'année 2025 a été marquée par une baisse de 4 %. Cette diminution, bien que légère, mérite notre attention. Les changements dans les habitudes de consommation des habitants semblent jouer un rôle clé dans cette tendance.

Il est donc nécessaire de rester vigilants et de renouveler nos actions de communication, en adaptant nos stratégies aux nouvelles pratiques de consommation.

20 Tableau évolution des collectes des déchets recyclables en tonnes :



Sur l'ensemble de la période, la tendance reste **globalement orientée à la hausse**, avec un gain net d'environ **33 tonnes entre 2010 et 2025**, et surtout une amélioration significative depuis le point bas de 2017 (+137 tonnes).

Cette évolution traduit :

- **Une meilleure appropriation des consignes de tri** par les habitants,
- **L'efficacité des actions de sensibilisation et d'accompagnement**,
- **L'amélioration des dispositifs de collecte et des infrastructures.**

Malgré quelques fluctuations annuelles, la progression observée confirme l'ancrage durable du geste de tri sur le territoire.

21- Tonnages globaux 2025

TONNAGES GLOBAUX 2025 RHÔNE LEZ PROVENCE

EN RÉSUMÉ

DÉCHETS TRIÉS

8 289,12 tonnes
issues des déchets
recyclables de déchèteries



1 132 tonnes
issues de la collecte sélective



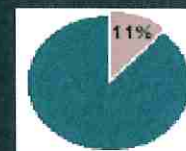
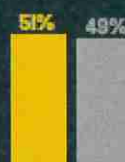
DÉCHETS RÉSIDUELS

1 306,60 tonnes
issues des déchets
non recyclables de déchèteries



7 974,36 tonnes
issues des ordures ménagères

- Population totale : 24 753 habitants - Population municipale : 24 385 habitants
- Déchets produits : 18 702,55 tonnes, soit 11% des tonnages du SYPP
- Déchets par habitant : 755 kg



	2024	2025	Evo. n-1	Kg/hab*
Déchets triés	9 204 t.	9 422 t.	+ 2,4%	380 kg
Déchets résiduels	9 466 t.	9 280,96 t.	- 1,9%	375 kg

*sur la population totale

EN DÉTAIL - COLLECTE SÉLECTIVE



TRI SÉLECTIF	2024	2025	Evolution n-1
Multimatériaux	415 t.	424,04 t.	2,18 %
Ratio Kg/hab pop. totale	17,03 kg	17,1 kg	0,58 %
Ratio Kg/hab pop. municipale		17,4 kg	



VERRE	2024	2025	Evolution n-1
Verre	570 t.	545,32 t.	-4,33 %
Ratio Kg/hab pop. totale	23,4 kg	22 kg	-5,83 %
Ratio Kg/hab pop. municipale		22,4 kg	



CARTON	2024	2025	Evolution n-1
Carton	95 t.	163,11 t.	71,69 %
Ratio Kg/hab pop. totale	3,9 kg	6,6 kg	69,01 %
Ratio Kg/hab pop. municipale		6,7 kg	

EN DÉTAIL - ORDURES MÉNAGÈRES



ORDURES MÉNAGÈRES	2024	2025	Evolution n-1
OMR	7857 t.	7 974,36 t.	1,5 %
Ratio Kg/hab pop. totale	322,5 kg	322,2 kg	-0,1 %
Ratio Kg/hab pop. municipale		327 kg	

21.1 Tonnages déchèteries 2025

EN DÉTAIL - DÉCHÈTERIES



Déchets (Flux)	2024	2025	Evolution n-1	Kg/hab pop. totale	Kg/hab pop. municipale
DNR	1 609 t.	1 306,60 t.	-18,8%	53 kg	54 kg
Cartons	205 t.	208,34 t.	1,6%	8 kg	9 kg
Végétaux	2 782 t.	2 839,34 t.	2,1%	115 kg	116 kg
Bois	653 t.	464,38 t.	-28,9%	19 kg	19 kg
Ferraille	310 t.	330,28 t.	6,5%	13 kg	14 kg
Gravats	3 110 t.	3 009,96 t.	-3,2%	122 kg	123 kg
Mobilier/ Jeu-Jouets/ Bricolage Jardinages	473 t.	480,37 t.	1,6%	19 kg	20 kg
Multi Rep Bois (PMCB/ DEA)	191 t.	430,36 t.	125,3%	17 kg	18 kg
DDS	88 t.	93,01 t.	5,7%	4 kg	4 kg
Eco-DDS	16 t.	14,30 t.	-10,7%	1 kg	1 kg
DEEE	226 t.	236,02 t.	4,4%	10 kg	10 kg
Plâtre*	18 t.	5,64 t.	-68,7%	0	0
Plâtre complexe (PMCB)		91,62 t.		4 kg	4 kg
Huiles	16 t.	15,81 t.	-1,2%	1 kg	1 kg
Pneus	31 t.	31,30 t.	1,0%	1 kg	1 kg
Neon/ampoules	2 t.	0,39 t.	-80,4%	0	0
Piles	2 t.	1,12 t.	-44,0%	0	0
Accu de mobilité				0	0
Article Sport Loisir		0,00		0	0
Article Bricolage jardinage Thermiques		0,00		0	0
Menuiserie Fin de Vie		0,00		0	0
Menuiseries (PMCB)		24,44 t.		1 kg	1 kg
Laine Verre		4,89 t.		0	0
Laine Roche		0,77 t.		0	0
Batteries		0,00		0	0
Polystyrène		6,78 t.		0	0
Cartouches	0	0,19 t.		0	0
Total	9 732 t.	9 595,72 t.		388 kg	394 kg

TRAITEMENT AMIANTE



Amiante	Nombre de dossiers	Poids déposé	Poids pris en charge SYPP
2025	15	5,12 t.	3,02 t.

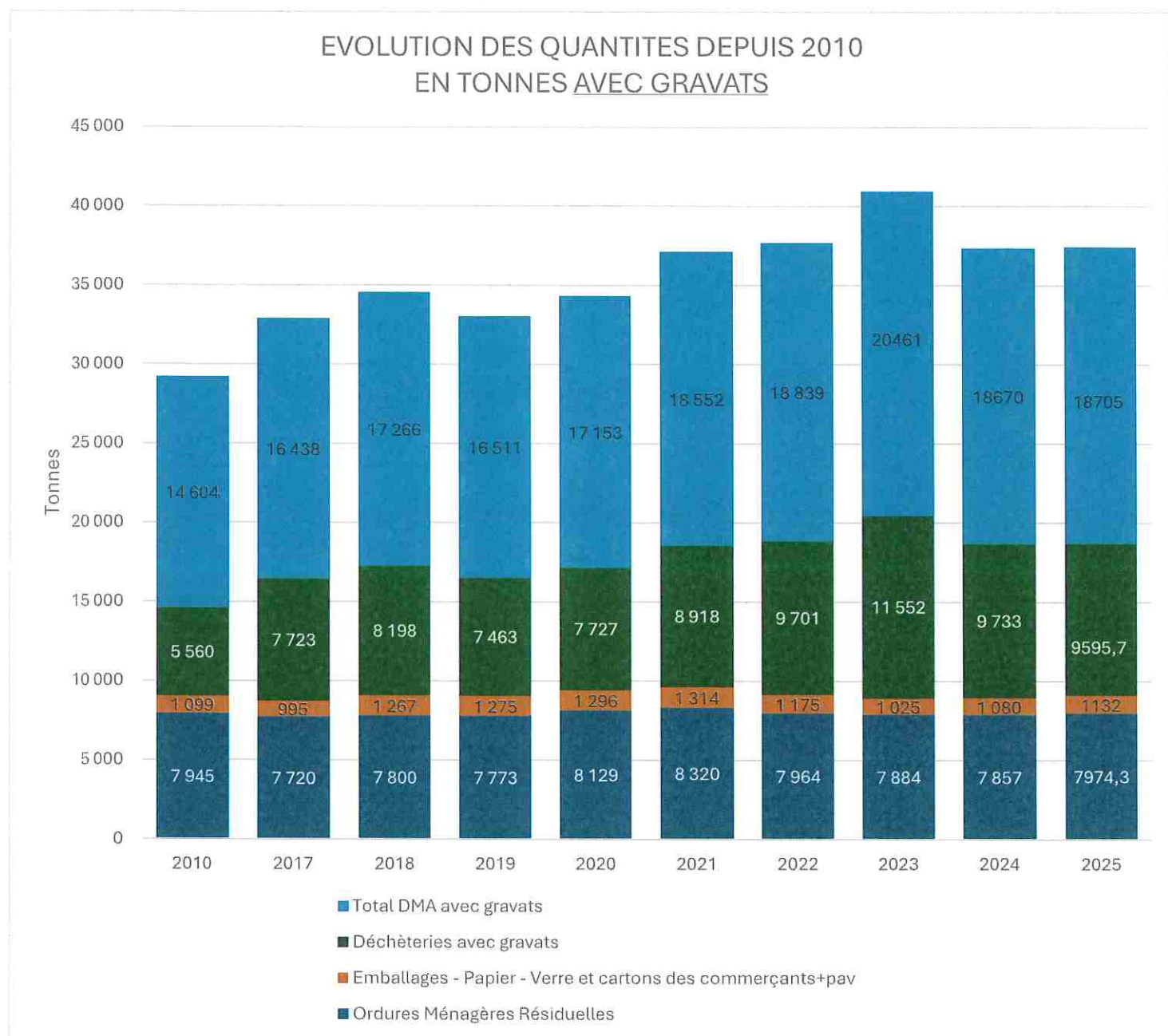
EN DÉTAIL - EVOLUTION DMA DEPUIS 2010

	2010	2024	2025	Evolution n-1	Kg/hab pop. totale	Kg/hab pop. municipale
Ordures Ménagères		7 857 t.	7 974,4 t.	1,5%	322 kg	327 kg
Tri sélectif		1 080 t.	1 132,5 t.	4,9%	46 kg	46 kg
Déchèteries		9 733 t.	9 595,7 t.	-1,4%	388 kg	394 kg
Déchets Dangereux			3,0 t.			
TOTAL	14 604 t.	18 670 t.	18 705,6* t.	0,2%	756 kg	767 kg

Évolution depuis 2010 + 21,9%

*L'écart avec le tonnage des déchets produits correspond aux déchets dangereux traités (l'amiante).

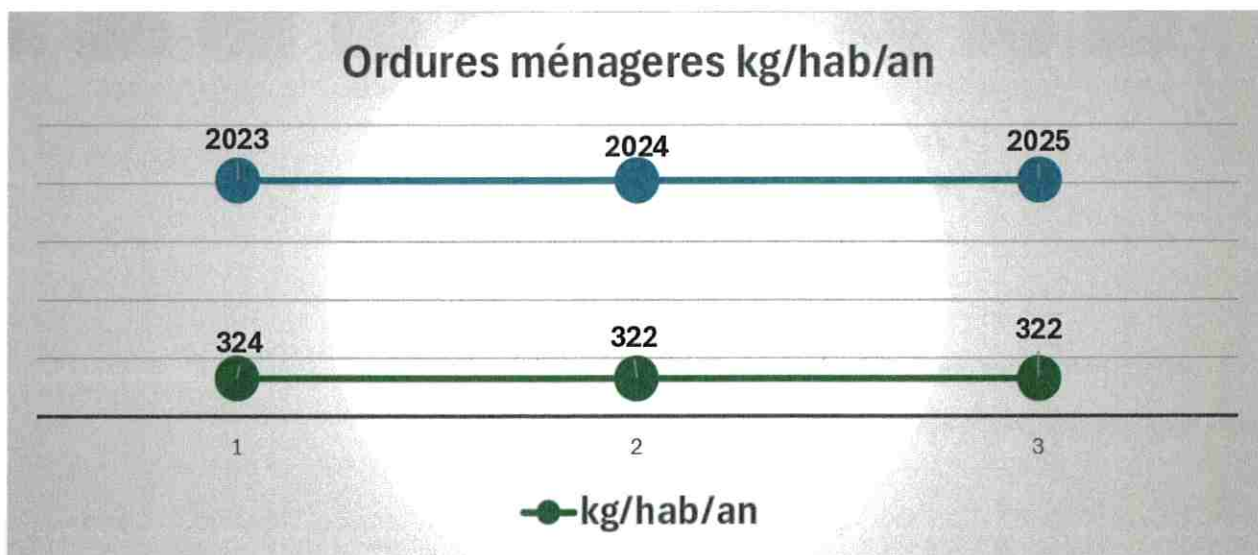
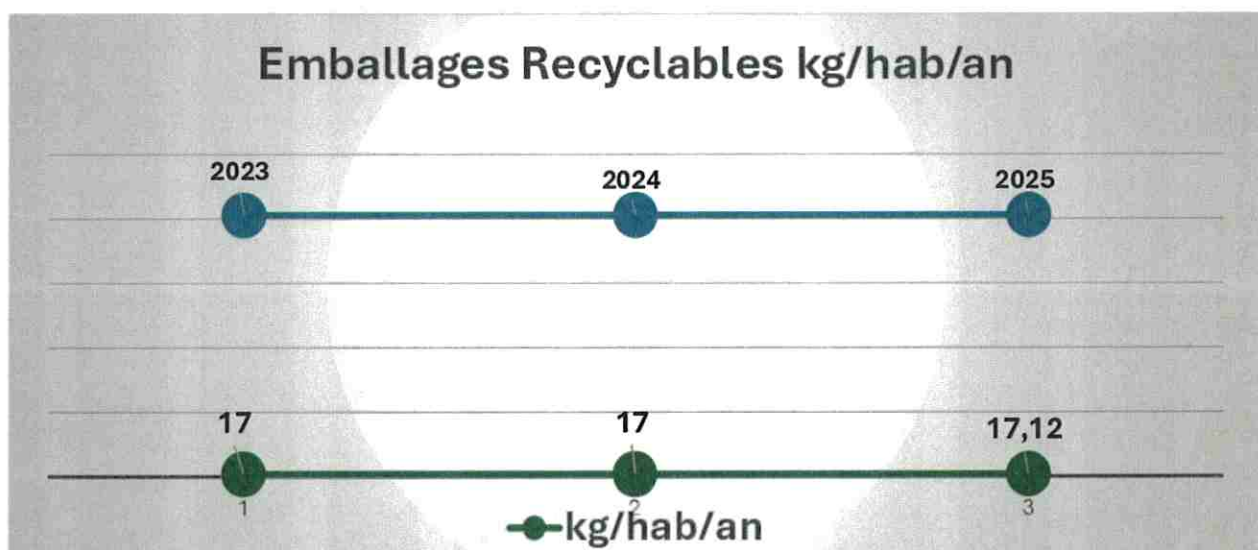
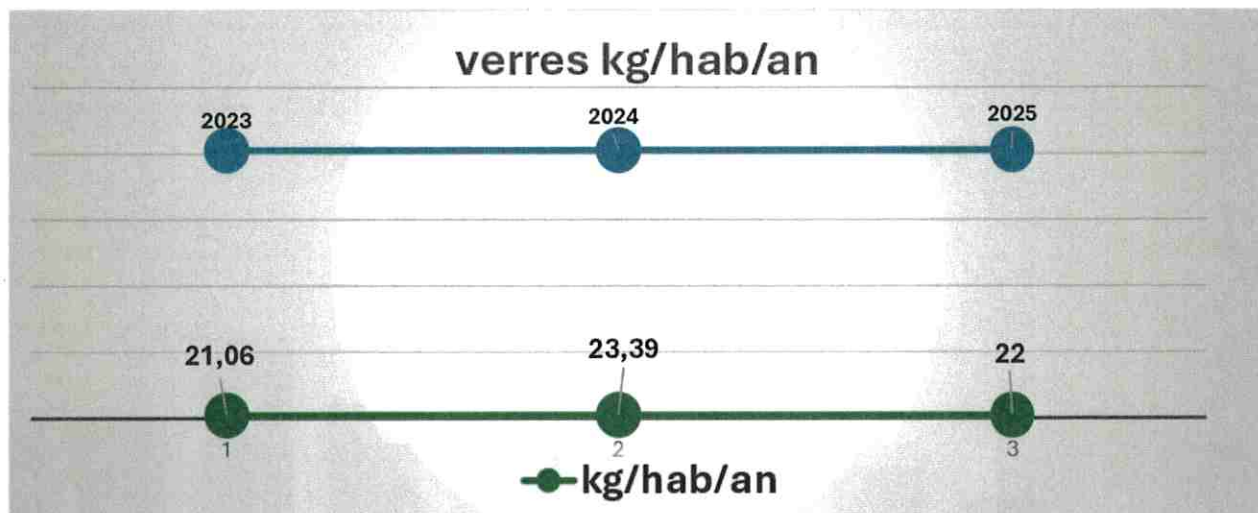
22 Les évolutions des Dechets ménagers et assimilés (DMA) en tonnes, avec gravats



OMR : ordures ménagères résiduelles (déchets restant après collectes sélectives)

DMA : Dechets ménagers et assimilés avec gravats

25 Performances individuelles en kg/hab/an sur le territoire CCRLP :

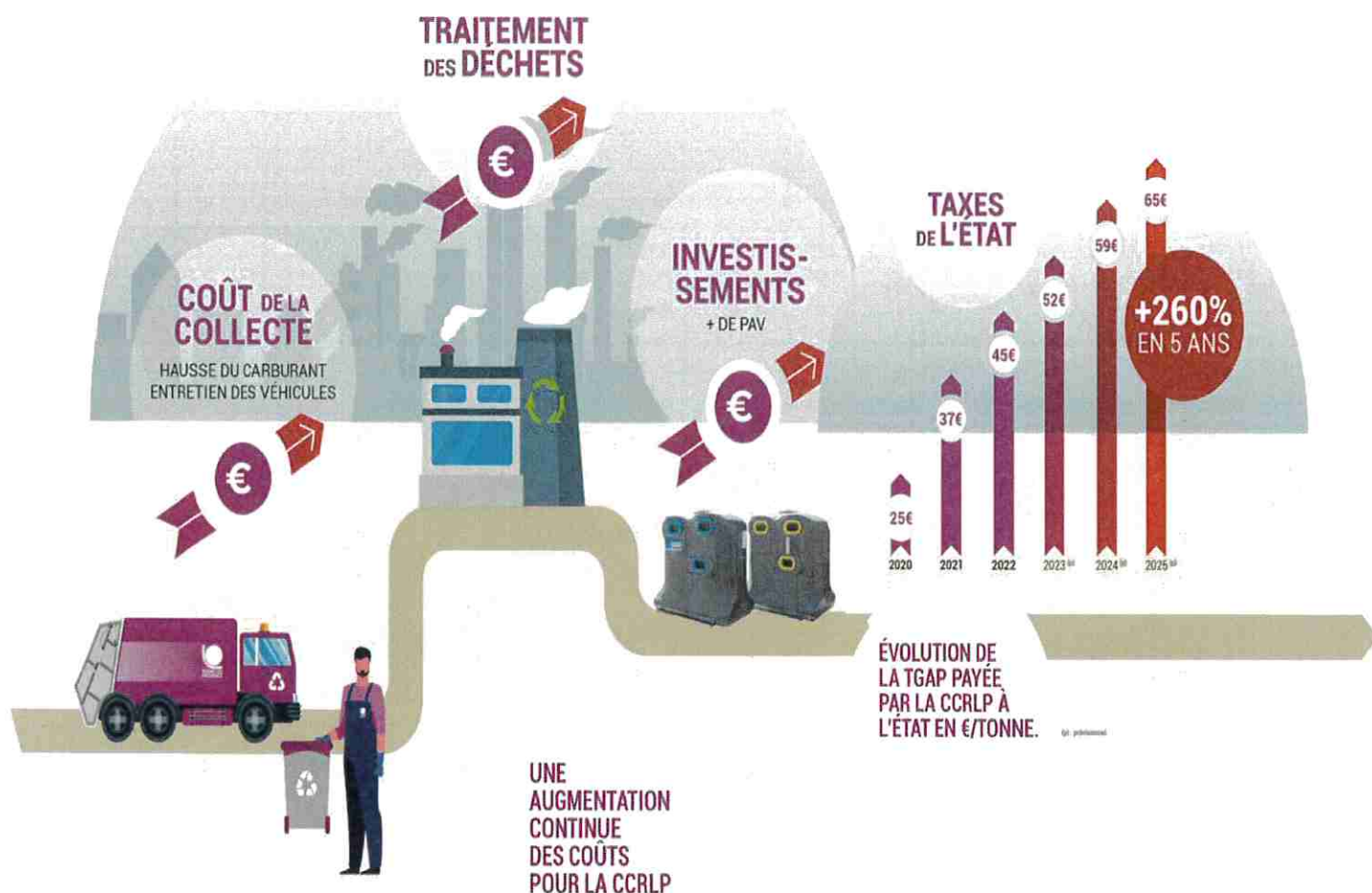


26 Indicateurs économiques et financiers

Il est à noter que la TEOM est calculée en prenant comme base la moitié de la valeur locative cadastrale. Ni cette valeur ni son évolution ne sont fixées par la collectivité.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré, a validé la fixation des taux d'imposition pour 2025 comme suit :

Zone 1	Bollène centre (C6)	13.00 %
Zone 2	Bollène hors centre (C2)	13.00 %
Zone 3	Lamotte du Rhône	11.00 %
Zone 4	Lapalud centre (C3)	13.00 %
Zone 5	Lapalud hors centre (C1)	11.00 %
Zone 6	Mondragon et Mornas	13.00 %



➤ **ANALYSE ET COMPARATIF ISSUS DE COMPA COÛT ET DES RÉFÉRENTIELS ADEME**

2025

Ligne de la matrice	Flux de déchets									Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre - Apport volontaire	Multimatériaux	Déchets en déchèterie	Professionnels - Cartons	Collectivités - Déchets de nettoyage	Cartons PAV	Déchets alimentaires - Gprox	Déchets dangereux	
Charges de structure	187 203	3 980	16 746	95 186	5 849	5 540	-	-	-	314 504
Communication	371	8	33	189	12	11	-	-	-	624
Prévention	38 313	-	7 663	86 076	-	-	-	832	-	132 884
Pré-collecte	22 114	15 445	641	-	-	-	-	-	-	38 200
Collecte	1 261 872	44 474	132 205	454 613	85 224	-	-	-	-	1 978 388
Transfert/Transport	17 679	-	19 127	404 964	-	-	-	-	-	441 770
Traitement des déchets non dangereux	1 531 798	-	-	259 269	-	-	-	-	-	1 791 067
Tri et conditionnement	-	-	97 258	6 255	4 499	-	1 810	-	-	109 822
Compostage	-	-	-	97 600	-	-	-	-	-	97 600
Autre valorisation matière ou énergie	-	-	-	45 146	-	-	-	-	-	45 146
Stockage de déchets non dangereux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Traitement des inertes	-	-	-	27 366	-	-	-	-	-	27 366
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	-	-	-	76 647	-	-	-	-	832	77 479
Autres charges	-	1 144	-	-	-	-	-	-	-	1 144
TOTAL CHARGES	3 059 351	65 050	273 673	1 553 311	95 583	5 551	1 810	832	832	5 055 993
Revenus de produits et d'énergie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériaux	-	7 675	33 820	20 914	12 378	-	3 043	-	-	77 831
Compost	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Énergie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Restitutions à des tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres produits	1 730	-	-	3 972	-	-	-	-	-	5 702
Produits des éco-organismes	6 685	6 541	134 689	61 045	22 681	-	6 099	-	-	237 739
Reprises des subventions d'investissement	16 212	38 276	56 014	-	-	-	-	-	-	110 501
Subventions de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Indes à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL PRODUITS	24 627	52 492	224 523	85 931	35 059	-	9 142	-	-	431 774
VA acquittée	130 392	6 932	15 743	14 421	5 697	8 949	-	-	-	182 134
EOM	4 549 982	-	-	-	-	-	-	-	-	4 549 982
EOM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Redevance spéciale & facturations usagers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Redevance spéciale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Facturation à l'utilisateur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contribution des collectivités	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL FINANCEMENT	4 549 982	-	-	-	-	-	-	-	-	4 549 982

- La communauté de communes Rhône lez Provence est engagée **depuis 2025** dans la démarche nationale comppta-coût de l'**ADEME**.
- L'analyse des coûts du service suit donc cette méthodologie.
- Les matrices des coûts sont ensuite saisies par la CCRLP puis validées par l'ADEME sous le module **SINOE** afin d'enrichir le référentiel national.

Analyse et synthèse

Dans un contexte marqué par une hausse continue des coûts techniques, liée notamment à des obligations réglementaires et fiscales imposées par l'État et sur lesquelles la CCRLP ne dispose d'aucun levier, le service de valorisation des déchets doit faire face à des contraintes financières accrues.

Parallèlement à ces charges en augmentation, les recettes du service sont en nette diminution. Cette évolution s'explique principalement par la baisse des recettes issues des déchèteries, qui passent de 139 575 € en 2024 à 77 831 € en 2025 (-44,24 %), ainsi que par la réduction des soutiens financiers des éco-organismes dans un contexte économique moins favorable, avec des recettes en recul de 330 817 € à 237 739 € (-28,15 %).

Cette double contrainte, combinant hausse des dépenses subies et recul des recettes, pèse fortement sur l'équilibre financier du service.

Cette situation démontre la nécessité, pour les années à venir, de poursuivre les actions d'optimisation du service, afin de garantir la pérennité financière du service public des déchets tout en maintenant les objectifs de réduction et de valorisation des déchets.

27 LES MOMENTS FORTS DE 2025 :

- Mise en place et inauguration de trois nouveaux city compost à Bollène



- 2 Distributions gratuites de compost à la population 22 Mars et 27 Septembre

100% DÉCHETS VERDS
UTILISABLES EN
AUMONISSEMENT
SOL

**SAMEDI
27 SEPTEMBRE**
de 8h30 à 11h30
et de 13h30 à 16h

**DISTRIBUTION
GRATUITE
DE COMPOST**

RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS
500 litres maximum/personne
dans la limite des stocks disponibles.

➤ Prévoir votre pelle
et votre contenant
➤ Carte de déchèterie
OBLIGATOIRE

UNE QUESTION ?
T. 04 90 40 22 40 - dechets@corp.fr

INTERVAL
Centre de valorisation
INTERCOMMUNAL

ZA NOTRE DAME - RN7
CHEMIN DES CARRONS A MONDRAGON
(ENTRE MONDRAGON ET BOLLENE)

PROVINCE

➤ **Densification des Points d'apport volontaire pour le tri des emballages et du verre + 3 sur le territoire en 2025**

1 Bollene Parking CCRLP

2 Lapalud Lac des Girardes et ZI de L'enclos



➤ **Nouvelle collecte de proximité en régie (70 colonnes destinées aux cartons installées en juin 2025)**



➤ **Tri en déchèterie avec l'IA**

La déchèterie de Mondragon innove ! Pendant une durée d'un an, le site teste un système basé sur l'intelligence artificielle, installé sous forme d'une caméra intelligente positionnée au-dessus de la benne dédiée aux déchets non recyclables.

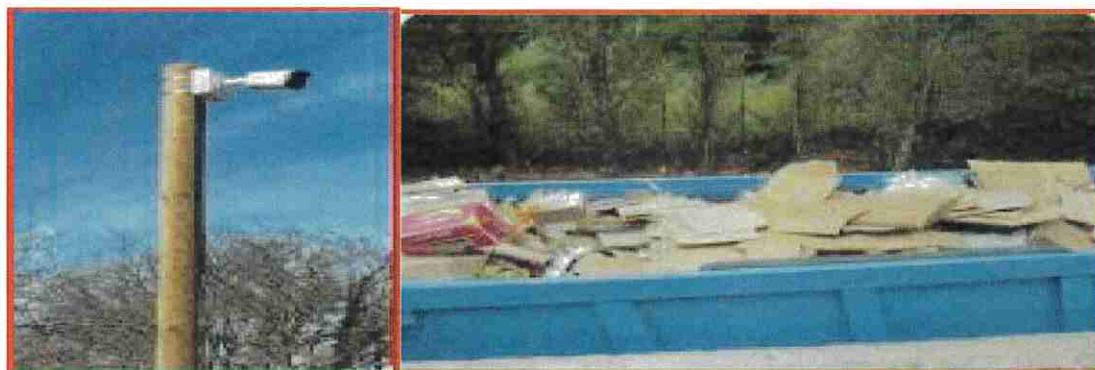
Cette technologie a pour objectif de repérer automatiquement les déchets recyclables jetés par erreur dans la benne d'encombrants ou d'ordures non valorisables. Grâce à un système d'analyse d'images, la caméra capture une photo lorsqu'un objet recyclable (métal, carton, plastique dur, bois, etc.) est détecté.

Ce dispositif a un double bénéfice :

- Réduire les erreurs de tri qui coûtent cher en traitement ;

- Augmenter la valorisation des déchets recyclables, au profit de l'environnement.

Avec cette phase de test, la déchèterie de Mondragon se positionne comme un site pilote engagé dans une démarche moderne et responsable, où l'innovation technologique soutient la transition écologique.



➤ **Mise en place de la nouvelle filière REP PMCB aux déchèteries de Mondragon et de Bollène**

Les déchèteries de Mondragon et de Bollène franchissent une nouvelle étape dans l'amélioration de la gestion des déchets du bâtiment avec la mise en place de la filière REP **PMCB** (Responsabilité Élargie du Producteur pour les **Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment**).



➤ **Validation du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**

Commission élargie PLPDMA - 17/10/25 CCES – PLPDMA

En novembre 2025, le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été officiellement validé par le conseil communautaire.

Ce plan stratégique, élaboré en concertation avec les acteurs locaux et les habitants, vise à réduire significativement la production de déchets sur le territoire tout en encourageant les pratiques responsables telles que le compostage, le réemploi, et la lutte contre le gaspillage.



➤ **Fête de la Nature – 17 mai à Bollène : une journée dédiée à l’environnement**



➤ **Tour de France 23 juillet 2025 Bollène ville départ :**



22 Lexique

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, dépend du ministère de l'écologie

BOM : Benne à Ordures Ménagères

BIODÉCHETS : Les biodéchets désignent les déchets organiques produits par les activités humaines

COLLECTE PAR POINT FIXE : Collecte réalisée à partir de conteneurs isolés ou regroupés

DÉCHETS : Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation...

DÉCHETS ASSIMILÉS : Déchets produits par les professionnels...

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux...

EMR : Emballages Ménagers Recyclables...

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

OMA : Ordures Ménagères et Assimilés

OM résiduelles : Ordures ménagères résiduelles ; déchets restant après collectes sélectives.

PAP : Porte à Porte.

PAV : Point d'Apport Volontaire...

PLPDMA : Plan local de prévention des déchets ménagers assimilés

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères...

PRÉCOLLECTE : L'ensemble des contenants mis à disposition pour permettre la collecte...

Reçu en Préfecture le :	23/06/2026
Affiché le :	
Notifié le :	
Exécutoire le :	